

**DGS/CB**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**  
**PROCES-VERBAL SUCCINCT**  
**49e SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2005 A 19 H**  
**SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE**

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Gaby KARL-SCHORN, Dominique EGELE, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Monique SAWAYA, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Eric CONRAD, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents :

Mme Geneviève MULLER-STEIN qui donne procuration à M. WURCH  
M. André KLETHI  
Mme Sonia AMBERG qui donne procuration à M. RENAUDET

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services  
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet  
Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 17 février 2005

DGS/CB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**  
**49e SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2005 A 19H**  
***SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE***

ORDRE DU JOUR

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2005
- C. Décisions du Maire n° 1/2005

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*A. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE*

- 1. Acquisition de deux terrains secteur Ouest hôpital

*B. TRAVAUX*

- 2. Cimetière - Modernisation des installations Avenants n° 2 aux marchés de travaux et au marché de maîtrise d'oeuvre (rémunération définitive)

*C. FINANCES DE LA COMMUNE*

3. Extension de l'application de gestion du Cimetière à la gestion du Columbarium

*D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE*

4. Mise en oeuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail : modifications

*E. DEVELOPPEMENT SPORTIF*

5. Stade municipal : remplacement du revêtement de sol du court couvert de tennis
6. Aménagement d'un terrain multisports de proximité d'accès libre dans la zone de loisirs du Grubfeld

*F. DIVERS*

7. Convention de transfert du service d'incendie et de secours de la Ville de Sélestat au Service Départemental d'Incendie et de Secours – Avenant n° 4
8. Convention avec l'école de musique de Sélestat
9. Office de Tourisme – Renouvellement de la demande de classement

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### **A. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe le Conseil Municipal qu'il vient de retirer les délégations de signature consenties à André KLETHI. Il explique que cette décision a notamment été motivée par le manque de solidarité dont a récemment fait preuve André KLETHI envers la municipalité. Il donne pour exemple la récente séance du Conseil de la Communauté de Communes au cours de laquelle le budget était examiné. Eu égard aux désaccords importants qui se sont fait montre, il a jugé préférable de retirer les délégations d'André KLETHI, pour pouvoir continuer à assurer la bonne marche de l'Administration communale. Il indique que dans sa prochaine séance, le Conseil Municipal sera amené à le remplacer.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER tient à rendre hommage à Ingrid BETANCOURT qui vient d'entamer sa quatrième année de détention aux mains de la guérilla colombienne. Il indique que le Centre International des Droits de l'Homme a souhaité qu'en marque de soutien, Madame BETANCOURT, soit nommée citoyenne d'honneur. Il explique qu'il n'entend pas réserver une suite favorable à cette demande mais souhaite que le Conseil Municipal rende hommage à Ingrid BETANCOURT, ainsi qu'aux 3 000 autres otages – civils ou militaires - de la guérilla colombienne, dont la libération n'a jamais paru aussi éloignée. Il rappelle qu'il y a douze ans, Ingrid BETANCOURT a souhaité rejoindre son pays, la Colombie, alors au bord du gouffre et saigné par des années de guerre, pour essayer de remédier à cette situation. Peu de gens ont osé se lever pour offrir une autre vision au peuple colombien. Ingrid BETANCOURT a décidé de le faire : elle a condamné la corruption, la violence, s'est battue pour le développement régional et les plus démunis. A l'occasion du triste anniversaire marquant ses trois années de détention, la Ville de Sélestat entend faire savoir que laisser pourrir le problème ou y remédier par la violence ne sont pas des solutions. Ingrid BETANCOURT n'est certes pas la seule à être détenue contre son gré, mais le Conseil Municipal émet le souhait, qu'elle et les autres otages, soient libérés.

### **B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2005**

Monsieur François SIMON fait remarquer qu'il n'a pas trouver trace de la réponse de Monsieur le Maire à Marcel BRUNSTEIN concernant l'affectation nécessaire de quatre agents à la surveillance du parc de stationnement. Il se rappelle que le Maire avait alors souligné qu'il comptait sur le civisme des automobilistes pour expliquer que les recettes prévisionnelles étaient inscrites au budget contrairement aux dépenses.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER demande que ce paragraphe soit ajouté. Il indique que le recrutement de deux agents chargés de la surveillance du stationnement est prévu au budget 2005.

### **C. Décisions du Maire n° 1/2005**

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.*

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite savoir si le point d'accueil et d'écoute, objet de la présente décision, a été supprimé ou a déménagé.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que le point d'accueil et d'écoute a été transféré au CCAS.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite connaître les raisons de ce transfert.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que la mission locale a souhaité pouvoir occuper pleinement ces locaux, que le point d'accueil et d'écoute n'occupait pas en permanence. La mission locale et le point d'accueil et d'écoute ont convenu ensemble de cette solution. Ce transfert résulte d'une demande conjointe des deux institutions.

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

#### **1. Acquisition de deux terrains secteur Ouest hôpital**

Monsieur Jacques MEYER propose au Conseil Municipal d'acquérir 13,94 ares de terrain au prix 4 250 euros, et ce dans un souci de constituer des réserves foncières, notamment dans ce quartier où la Ville ne possède pas de terrain.

Madame Janine FRIEDEL estime qu'il aurait été intéressant de disposer d'un plan indiquant les parcelles qui sont déjà propriétés de la Ville.

**Adopté à l'unanimité.**

### **B. TRAVAUX**

#### **2. Cimetière - Modernisation des installations Avenants n° 2 aux marchés de travaux et au marché de maîtrise d'oeuvre (rémunération définitive)**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe le Conseil Municipal qu'une bénédiction œcuménique du cimetière et du colombarium aura lieu le lundi de Pâques.

Monsieur Guy RITTER propose au Conseil Municipal d'entériner ce second avenant d'un montant 3 793,78 euros et d'arrêter la rémunération définitive

du maître d'œuvre s'établissant à 101 477, 85 euros. Il rappelle que l'avant projet définitif faisait apparaître un coût de 706 000 euros TTC. Lors de l'ouverture des plis, le coût des travaux est passé à 767 839 euros TTC, ce qui a conduit à majorer les honoraires du maître d'œuvre. Au cours du chantier, il est apparu que des travaux de démolition, de concassage et de béton supplémentaires s'avéraient nécessaires, d'où la conclusion des premiers avenants d'un montant de 66 597 euros. L'ensemble des travaux s'établissent eux à 838 229 euros, soit 8,67% de plus que les estimations initiales. Le bilan définitif des travaux, s'établit, avec les honoraires de maîtrise d'oeuvre, à 939 707,20 euros.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET convient que le montant général des avenants reste dans des limites acceptables. Pour autant, le coût total de l'opération avoisine le coût du projet de la précédente équipe municipale, qualifié de « projet pharaonique et tape-à-l'œil ». Il rappelle que si le coût du projet de la municipalité est à peine inférieur à celui de la précédente équipe, cela s'explique par le fait que cette dernière envisageait une restructuration plus globale sur l'ensemble du cimetière. Il s'agissait d'un projet tout à fait intéressant.

Monsieur Guy RITTER estime qu'on ne peut considérer que 6,1 millions de francs et 8 millions de francs sont des sommes comparables. Il ajoute que le colombarium, le jardin du souvenir et la maison du recueillement sont le prolongement du cimetière existant avec une zone pour les inhumations traditionnelles.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER ne peut regretter qu'une seule chose : que le projet de la précédente équipe, qui était dans les cartons depuis un long moment, n'ait pas été concrétisé.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET explique que la précédente équipe a pris le temps nécessaire au montage de ce projet, qui était prêt à être mis en œuvre. Il souligne que si la précédente équipe n'avait pas eu ce projet, la municipalité actuelle ne se serait peut être pas engagée en faveur d'une modernisation du cimetière.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que ce projet faisait partie des projets évoqués lors de la campagne électorale.

Monsieur Guy RITTER souligne qu'il y avait une demande très forte des Sélestadiens, notamment pour la création d'un colombarium.

**Adopté - 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

### **C. FINANCES DE LA COMMUNE**

#### **3. Extension de l'application de gestion du Cimetière à la gestion du Columbarium**

Monsieur Guy RITTER explique qu'il est proposé d'étendre l'application informatique à la gestion du columbarium, en confiant le marché relatif à cette extension à la société ISCA pour un montant de 11 286,85 euros TTC.

**Adopté à l'unanimité.**

### **D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

#### **4. Mise en oeuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail : modifications**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique qu'une journée de solidarité – journée supplémentaire de travail non rémunérée en vue d'assurer le financement des actions en faveur des personnes âgées ou handicapées, a été instaurée par le Gouvernement, le lundi de Pentecôte. Il explique que l'Association des Maires du département avait demandé au Gouvernement et au rectorat de retenir un autre jour. Cette demande n'a pas reçu de suite favorable et c'est le lundi de Pentecôte qui a été retenu au titre de la Journée de la Solidarité. Ce faisant, pour assurer la continuité des services et pour assurer la cohérence du dispositif, cette Journée de la Solidarité a été fixée, au sein des services de la Ville, au lundi de Pentecôte. Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de prendre en compte l'augmentation consécutive du temps de travail, passé de 1582 heures à 1589 heures. Il est également demandé au Conseil Municipal de bien vouloir acter les nouvelles dispositions relatives au compte épargne temps.

Madame Christiane HAMMAN explique que la mise en place de la Journée de la Solidarité va induire un complément de travail de 7 heures par personne, soit 2100 heures de travail en plus, calculé sur la base de 300 salariés. Ceci correspond à environ 1,5 personnes en plus, soit + 0,5 % environ des frais de fonctionnement du personnel. Or, cette somme n'a pas été budgétée. Par ailleurs, elle constate que cela va à l'encontre de la politique de réduction des frais de fonctionnement dans laquelle s'est engagée la municipalité. Elle s'interroge donc sur la manière dont cette disposition sera appliquée, dans la mesure où elle conduit à une augmentation du budget. Elle fait également remarquer que si les 2 milliards de TVA dûs par l'Etat à la sécurité sociale lui étaient reversés, de même que les 2,1 milliards de retard de paiements au titre des contrats aidés, les 7,8 milliards au titre des taxes sur le tabac et les 3,5 milliards au titre des taxes sur l'alcool, la sécurité sociale disposerait des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre une politique de solidarité en faveur des personnes âgées et handicapées. Pour ces raisons, et sur cette partie de la délibération, elle indique que le groupe d'opposition votera contre.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que le budget prévoit la contribution de 0,3 % sur la masse salariale qui doit être versée au titre de la

Journée de la Solidarité. Cela représente 16 000 euros. Le personnel municipal travaillera une journée supplémentaire.

**Adopté – 7 contre : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

#### ***E. DEVELOPPEMENT SPORTIF***

##### **5. Stade municipal : remplacement du revêtement de sol du court couvert de tennis**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que l'année dernière ce court de tennis a été couvert. Il s'avère qu'aujourd'hui, le revêtement de sol est très dégradé. C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Conseil Municipal de le remplacer. Les travaux sont estimés à 34 000 euros. Le club de tennis est prêt à participer financièrement à hauteur de 4 000 euros. De même, une subvention de 5 000 euros est attendue du Conseil Général.

**Adopté à l'unanimité**

##### **6. Aménagement d'un terrain multisports de proximité d'accès libre dans la zone de loisirs du Grubfeld**

**Ce point est retiré de l'ordre du jour.**

Monsieur Jean-Paul STOTZ demande que les membres de l'Office Municipal des Sports, de la Commission Sports et Loisirs ainsi que les animateurs du service des sports et du CCAS soient associés à ce projet si celui-ci devait néanmoins être poursuivi.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que c'est parce qu'il a estimé qu'il n'y avait pas eu suffisamment de personnes associées à cette réflexion qu'il a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

#### ***F. DIVERS***

##### **7. Convention de transfert du service d'incendie et de secours de la Ville de Sélestat au Service Départemental d'Incendie et de Secours – Avenant n° 4**

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que cet avenant a pour objet de transférer à l'Amicale des sapeurs-pompiers, le contrat d'électricité desservant le local mis à sa disposition. Ce nouvel avenant est neutre pour le budget de la Ville.

**Adopté à l'unanimité.**



## **8. Convention avec l'école de musique de Sélestat**

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle que les collectivités territoriales sont tenues de conventionner avec les associations qui bénéficient de subventions annuelles d'un montant supérieur à 23 000 euros. C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'école de musique.

Madame Christiane HAMMAN fait remarquer que Madame FRITZ n'est plus Présidente de l'association. Il convient donc de changer le nom du président. Par ailleurs, elle note une erreur matérielle au paragraphe 4.2.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9. Office de Tourisme – Renouvellement de la demande de classement**

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle que l'Office de Tourisme a obtenu son classement en catégorie 3 étoiles en 1993. Il appartient au Conseil Municipal de solliciter le renouvellement du classement dans sa catégorie tous les 5 ans. Le classement arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril prochain, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler la demande de classement en catégorie 3 étoiles.

Madame Janine FRIEDEL, même si elle convient que les prestations proposées par l'Office de Tourisme répondent aux critères de classement en catégorie 3 étoiles, déplore néanmoins l'insuffisance des horaires d'ouverture, les jours fériés notamment, ce qui la fait douter de la politique touristique de la municipalité. Malgré les conséquences, financières et humaines, que cela engendrerait, elle suggère de parier sur le tourisme, qui pourrait devenir un fleuron économique pour la Ville de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il convient, au vue d'une analyse objective, d'adapter les plages d'ouverture à la fréquentation.

Madame Janine FRIDEL lui indique que, justement, l'Office de Tourisme est fermé le lundi de Pâques, le vendredi saint...soit les jours où Sélestat connaît une certaine fréquentation.

Monsieur Jean-Claude DONIUS indique qu'à l'occasion d'une prochaine réunion, ce point sera abordé. Il rappelle néanmoins qu'au regard des coûts induits et de la fréquentation constatée, une ouverture plus large de l'Office de Tourisme ne paraît pas judicieuse.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

Monsieur Jean-Paul STOTZ souhaite savoir si Monsieur le Maire a l'intention d'ouvrir la piscine cet été. Après avoir coupé les peupliers, c'est la pelouse qui a été labourée. Il remarque également que la clôture n'a pas été réparée, ce qui pose un évident problème de sécurité. S'agissant des peupliers, il indique

que ceux situés le long du quai Albercht sont pourris et qu'il est urgent de les couper.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que des travaux d'entretien et de réparations auront lieu au printemps, avant l'ouverture de la piscine. S'agissant des peupliers, le nécessaire sera fait.

Madame Christiane HAMMAN explique qu'elle a été sollicitée par le Président de l'association « les p'tites fripouilles » qui souhaite savoir pourquoi l'association ne s'est pas vue allouer de subvention au titre de l'organisation du carnaval des enfants alors qu'une autre association, ayant le même objet, s'est vue allouer des prestations en nature.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que l'association « les p'tites fripouilles » se voit déjà attribuer une subvention de fonctionnement. Il souligne que si l'association sollicitait la municipalité pour louer une salle communale, il serait prêt à réserver une suite favorable à cette demande.

Madame Christiane HAMMAN interroge Madame Geneviève MULLER, absente, sur le versement d'une subvention de 25 000 euros à la Résidence Fleurie, en dehors de toute convention. Elle fait remarquer que, suite à son intervention, la dépense de 29 000 euros relative aux de frais de personnel de la Résidence Fleurie, mis à disposition par la Ville, n'est pas inscrite au budget 2005. Or, jusqu'à présent les frais de personnel apparaissaient toujours dans le budget de la Résidence et étaient, in fine, payés par les résidents. Elle considère que les frais de personnel devraient être facturés aux résidents, faute de quoi, la Ville va peu à peu prendre en charge l'ensemble des charges de cet équipement, alors qu'elle n'en assure que la gestion.

Monsieur François SIMON explique que le groupe minoritaire souhaiterait soumettre au Conseil Municipal diverses propositions. Ce faisant, il s'interroge sur la démarche à adopter.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que ces propositions doivent préalablement lui être soumises par écrit. Il décidera ensuite s'il convient ou non de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Fin de la séance à 20 H 15

DGS/P/CB  
PV provisoire 49  
7/03/2005

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Jacques RENAUDET**

